

**Aubervacances**

**REF : DEEAUB2017001**

**Signataire : MA**

Séance du Conseil Municipal du 23/03/2017

**RAPPORTEUR : Laurence GRARE**

**OBJET : Subvention 2017 à l'association Aubervacances-Loisirs dans le cadre de la convention triennale 2015/2017.**

**EXPOSE :**

La ville a convenu de la gestion excédentaire de l'association et de la qualité de l'intervention éducative de celle-ci dans la conduite des centres de loisirs élémentaires et des centres de vacances qui lui sont confiés par convention. Il est à noter que la gestion de l'association a été réalisée dans une période où les précautions financières à prendre étaient importantes au regard des baisses des dotations aux collectivités territoriales et particulièrement pour la ville d'Aubervilliers.

La gestion prudente de l'association Aubervacances-Loisirs sur plusieurs années traversées par les conditions de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires en 2013 laisse apparaître un excédent cumulé de 1 277 000 €, correspondant aux fonds propres de l'association. Le résultat de l'exercice 2016 de l'association, excédentaire de 94 994 € pour l'année 2016, vient confirmer la bonne santé financière de l'association.

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, ayant alerté la ville sur la situation financière extrêmement favorable de l'association en remontant jusqu'aux résultats de l'exercice 2014, a confirmé l'importance pour la ville de retravailler sur les conditions de financement de l'association.

En conséquence, suite au travail en commun entre la ville et l'association, d'analyse financière et de mise en perspective de l'activité de l'association, les deux parties ont convenu de la nécessité pour la ville de diminuer le montant de la subvention 2017. Cette décision doit avoir, pour effet, de réduire progressivement, les fonds propres de l'association.

A ce titre, il a été convenu avec l'association que la subvention 2017 permette un retour sur le niveau d'activité envisagé en 2016, tout en développant une nouvelle offre de séjours de vacances et de minis séjours pour les centres de loisirs. La subvention nécessaire pour l'année 2017 dont l'association a besoin pour atteindre les objectifs fixés par la convention triennale 2015 / 2017 avec la ville est de 2 033 701 €.

La subvention de la ville à l'association sera exceptionnellement pour l'année 2017 de 1 033 701 €, de façon à absorber en partie, l'excédent cumulé.

Pour 2018, suite à une nouvelle évaluation des besoins, la subvention sera travaillée sur la base de la subvention de référence, nécessaire au fonctionnement de l'association, à savoir, 2 033 701 €.

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

En exercice :..... 49

**DU 23 MARS 2017**

Présents :..... 34

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 23 Mars**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 mars 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

**MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine**, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, MM. HAFIDI Abderrahim, VANNIER Jean-Yves, MM. ZAIRI Rachid, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,

**POUVOIRS :**

|                         |                   |                        |
|-------------------------|-------------------|------------------------|
| Mme TLILI Leïla         | Représentée par : | M. KARROUMI Sofienne   |
| M. MONINO Jean-François | Représenté par :  | Mme NEDELEC Soizig     |
| Mme MARINO Danielle     | Représentée par : | M. KARMAN Jean-Jacques |
| M. CHOUDER Fethi        | Représenté par :  | M. KADDOURI Nouredine  |
| Mme DUCATTEAU Sylvie    | Représentée par : | Mme VALLY Sophie       |
| Mme AISSAOUI Djamila    | Représentée par : | M. HAFIDI Abderrahim   |
| Mme RABAH Hana          | Représentée par : | M. KAMALA Kilani       |
| M. AIT- BOUALI Omar     | Représenté par :  | M. Jean-Yves VANNIER   |
| M. LOGRE Benoit         | Représenté par :  | Mme YONNET Evelyne     |
| Mme LENZI Ling          | Représentée par : | Mme LENOURY Nadia      |

M. VANNIER Jean-Yves représenté par M. GARNIER Daniel de la question n°24 à 26.

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, MM. ZORGANI Mourad, RACHEDI Hakim, Mme ALVES Presilya

**Secrétaire de séance** : Mme FAGARD Alice

**Séance du Conseil Municipal du 23/03/2017**

**N° 047**

**Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse  
et des Sports / Direction de l'Education et de l'Enfance**

**Aubervacances**

**REF : DEEAUB2017001**

**Signataire : MA**

**OBJET : Subvention 2017 à l'association Aubervacances-Loisirs dans le cadre  
de la convention triennale 2015/2017.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2017 de la commune ;

Vu la convention triennale 2015/2017 de partenariat entre la commune et  
l'association ;

Considérant la bonne gestion de l'association Aubervacances-Loisirs sur plusieurs  
années et le travail en commun entre la ville et l'association, d'analyse financière et de  
mise en perspective de l'activité de l'association ;

Considérant le rapport de la cour régionale des comptes ayant alerté la ville sur la  
situation financière extrêmement favorable de l'association ;

Considérant l'évaluation des besoins de la subvention nécessaire pour l'année 2017  
dont l'association a besoins pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre la  
convention triennale 2015 / 2017, la subvention de référence convenue par la ville est  
de 2 033 701 € ;

Considérant la situation exceptionnelle pour l'année 2017 de définition du montant de  
la subvention à l'association celle-ci sera de 1 033 701 € de façon a absorber en partie  
l'excédent cumulé ;

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** l'attribution, au titre de l'année 2017, d'une subvention de fonctionnement à l'association Aubervacances-Loisirs pour un montant total de 1 033 701 €.

| Association   | Imputation budgétaire |        |          |                       | Montant 2017     |
|---|-----------------------|--------|----------|-----------------------|------------------|
|   | service               | nature | fonction | action                |                  |
| AUBERVACANCES LOISIRS<br><i>(subvention pour les centres de loisirs élémentaires)</i> | 406                   | 6574   | 421      | AUBERVACANCES-LOISIRS | 1 033 701        |
| <b>CENTRES DE LOISIRS<br/>ELEMENTAIRES</b>  |                       |        |          |                       | <b>1 033 701</b> |

L'Adjointe Déléguée

Maria MERCADER Y PUIG



Reçu en préfecture le : 24/03/2017  
Publié le : 24/03/2017  
Certifié exécutoire le : 24/03/2017

L'Adjointe Déléguée

Maria MERCADER Y PUIG

